

ACTION SOCIALE

NON à la hausse des tarifs de restauration collective !

Le Secrétariat du ministère a annoncé une hausse des tarifs 2026 de restauration collective lors du dernier CNAS le 18 décembre 2025 (une hausse moyenne de 0,55€).

Le plafond d'harmonisation tarifaire, qui détermine la participation de notre ministère et le coût moyen de reste à charge pour l'agent, passe en 2026 à 6,22€ en Île-de-France et 6,70€ en province.

En plus d'un pouvoir d'achat en berne depuis plusieurs années (gel du point d'indice, d'un régime indemnitaire au rabais, de la suppression de la GIPA, du jour de carence et de la perte de 10% de rémunération en maladie, notre ministère touche le quotidien des personnels au travers de la restauration collective.

FO Finances est également intervenu concernant le montant des Titres-Restaurants d'une valeur faciale de 6€, montant inchangé depuis 2015.

FO Finances revendique un Titre-Restaurant à hauteur de 10€.

FO Finances a dénoncé la perte de pouvoir d'achat subie par les agents et voté « contre » cette augmentation des tarifs de restauration.

FO Finances combattra toutes tentatives de l'administration de restreindre le budget et les prestations d'Action Sociale.



chacun pour tous avec